

# REGLEMENT DE JEU-CONCOURS "Casting Photo Esprit Berry"

## Article 1 : Société organisatrice

Du dimanche 17 mai au dimanche 14 juin 2020 à minuit, la société INDIGO CONSEILS (ci-après "INDIGO") inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de CHÂTEAUROUX sous le numéro 517432357 et dont le siège social est situé à La Commanderie, 36100 La Champenoise, organise un jeu-concours gratuit sans obligation d'achat intitulé "Casting Photo Esprit Berry".

## Article 2 : Principe du jeu

Dans le cadre de la réalisation de son magazine papier ESPRIT BERRY #été2020, INDIGO va sélectionner 3 égéries féminines.

Le jeu se déroulera en plusieurs étapes :

1. Shooting photo avec un photographe professionnel le samedi 30 mai
2. Sélection de 9 finalistes par l'organisateur
3. Soumission des photos des 9 finalistes au vote du public sur la page Facebook @espritberry entre le 2 et le 5 juin
4. Les trois candidates qui auront le plus de « j'aime » sur leur photo le 5 juin à 19h seront sélectionnées pour une séance photo au Relais Saint-Jacques le 13 juin

Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure de sexe féminin, quelle que soit sa nationalité, résidant dans l'Indre et disposant d'une adresse électronique.

L'inscription au jeu se fait exclusivement au moyen du formulaire d'inscription proposé sur le site internet du concours. La participante s'engage à remplir tous les champs lui permettant d'être contactée, en fournissant des informations exactes (adresse email, nom, prénom, téléphone, date de naissance). Le fait de s'inscrire au jeu implique l'acceptation et le respect des dispositions du présent règlement, accessible sur le site lors de l'inscription et à tout moment durant le jeu.

Les inscriptions au jeu sont ouvertes du 15/05/2020 au 24/05/2020 à minuit et jusqu'à épuisement des places disponibles.

Les candidates recevront une confirmation d'inscription par mail ainsi qu'une convocation au premier shooting et une autorisation de droit à l'image à rapporter le jour du casting.

## Article 3 : Modalités de participation

La volonté de fraude avérée ou la tentative de tricherie démontrée d'un participant, notamment, par la création de fausses identités ou l'utilisation de robot informatique, pourra être sanctionnée par l'interdiction formelle et définitive de participer au jeu casting. Les participantes qui tenteraient de participer par des moyens tels qu'automates de participation, programmes élaborés pour des participations automatisées, utilisation d'informations, e-mail autres que ceux correspondant à leur identité, et plus généralement par tous moyens non conformes au respect de l'égalité des chances entre les participantes en cours seraient automatiquement éliminées.

Si une situation de fraude est constatée sur le nombre de votes d'une candidate (ex : utilisation de fausses adresses mails), INDIGO se réserve le droit de ne pas comptabiliser ces votes dans le résultat final.

La participante, en s'inscrivant, autorise INDIGO, à titre gracieux, à reproduire, représenter, publier, diffuser tout ou partie de son image et de sa Photographie sous toute forme et par tout mode de diffusion numérique, sur tout support papier, électronique, informatique, y compris le site internet espritberry.fr ou les réseaux sociaux, et exposer son nom. La participante, renonce à toute contrepartie financière du fait de l'utilisation de son image.

La participante garantit que la photo utilisée est libre de tout droit. En aucun cas, les photos ne devront porter atteinte à un droit de propriétés intellectuelles ou un droit à l'image.

La participante reconnaît n'être liée à aucun contrat exclusif relatif à son image ou à son nom.

Les photos ne seront pas remises aux participantes. En revanche les participantes pourront se rapprocher du photographe pour les acheter.

Les participantes sont informées qu'elles devront être disponibles les 30 mai et 13 juin pour des shootings photos (horaires précis communiqués ultérieurement).

#### **Article 4 : Election des gagnantes**

Les trois gagnantes de ce casting seront identifiées le vendredi 5 juin à 19h en fonction des votes sur la page Facebook. Elles seront informées par téléphone le samedi 6 juin dans la matinée.

Afin d'éviter toute tricherie éventuelle, INDIGO procédera en amont à un contrôle général des votes collectés par les finalistes. Tous les votes frauduleux (robot informatique, adresse email jetable, etc.) seront supprimés lors de ce contrôle.

#### **Article 5 : Dotation**

Les trois candidates sélectionnées gagneront :

Leur participation au shooting photo Mode du magazine Esprit Berry été 2020. Un photographe professionnel sera présent et le shooting se déroulera au Relais Saint-Jacques. Les photos et vidéos réalisées pendant ce shooting seront notamment utilisées :

- Dans nos pages Esprit Fashion du magazine été 2020
- Sur les réseaux sociaux (comptes Facebook et Instagram d'Esprit Berry)
- Sur les prochaines maquettes des concours Casting 2021 et 2022 et les communications liées au jeu.

Les droits ainsi cédés le sont pour une durée de deux ans.

Le shooting photo se déroulera le samedi 13 juin, les gagnantes doivent pouvoir se rendre disponibles 10h à 17h.

Des lots seront remis aux trois gagnantes.

Pour la première :

- **1 an de coiffure** offert par Dessange Châteauroux (valeur de 500€ - voir conditions en salon)
- **1 an de thé ou café** au choix offert chez Grains de Café (valeur 180€ - voir conditions en magasin)
- **1 Audi A1** prêtée pour un week-end par DALAUTO (voir conditions en concession)
- **1 soin du visage d'une heure et un accès au Spa (1h30)** offerts par le Spa l'Essentiel (valeur de 115€)
- **1 bon d'achat de 50€** offert par Les Secrets de Louise
- **2 cocktails** offerts par le Popbar (valeur 20€)

Pour la deuxième

- **1 shooting photo couple/portrait** offert par le photographe Corentin Azamoun (valeur 200€)
- **1 bon d'achat de 100€** pour un repas 2 personnes au Relais Saint-Jacques
- **1 soin visage de 30 minutes et un accès au Jacuzzi (45min)** offerts par le Spa l'Essentiel (valeur 60€)
- **1 bon d'achat de 50€** offert par Les Secrets de Louise
- **2 cocktails** offerts par le Popbar (valeur 20€)

Pour la troisième

- **1 pack coaching** offert par Agnès Coach
- **1 montre Cluse** offerte par Balthazard (valeur 89,95€)
- **1 soin visage de 30 minutes et un accès au Jacuzzi (45min)** offerts par le Spa l'Essentiel (valeur 60€)
- **1 bon d'achat de 50€** offert par Les Secrets de Louise
- **2 cocktails** offerts par le Popbar (valeur 20€)

La dotation offerte sera strictement nominative et ne pourra donc pas être cédée à une autre personne.

La valeur des lots est déterminée au moment de la rédaction du présent règlement et ne saurait faire l'objet d'une contestation quant à son évaluation. Les présents prix ne peuvent faire l'objet d'une demande de contrepartie financière, d'échange ou de reprise, pour quelque raison que ce soit. Aucun remboursement ne sera consenti.

## **Article 6 : Remise des lots**

Les gagnantes du concours seront avisées personnellement par la société INDIGO par e-mail le lendemain de l'élection (la participante est tenue de veiller à la bonne gestion de son compte d'adresses e-mail).

INDIGO prendra directement contact avec elles par téléphone afin d'organiser la séance shooting du 13 juin. Elles devront donc se rendre disponibles pour cette journée. En cas d'indisponibilité, une autre candidate sera sélectionnée pour la remplacer.

La dotation complémentaire sera remise par INDIGO aux gagnantes ayant participé au shooting du 13 juin dans un délai de 30 jours après la fin du concours.

INDIGO se réserve la possibilité de vérifier l'exactitude des renseignements donnés lors de l'inscription avant de remettre le lot aux gagnantes. INDIGO certifie avoir en sa possession le lot mis en jeu et garantit la mise à disposition du lot dans la mesure où les informations sont justes.

## **Article 7 : Responsabilités**

La société INDIGO ne pourrait être tenue pour responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté ou si les circonstances l'exigent, l'opération devait être écourtée, prolongée, reportée, modifiée ou annulée.

La société INDIGO ne saurait être tenue pour responsable de tout fait qui ne lui serait pas imputable, notamment en cas de mauvais acheminement ou d'erreur d'envoi du courrier électronique (email de confirmation de participation, email de confirmation de vote, email de parrainage), de mauvais fonctionnement ou d'interruption des communications ou des lignes téléphoniques, de l'indisponibilité du site Internet, de défaillance ou erreur technique, des dysfonctionnement du réseau Internet, des interruptions, des délais de transmission des données, de toutes défaillances techniques, matérielles ou logicielles, de quelque nature que ce soit ayant empêché ou limité la possibilité de participer au jeu ou ayant endommagé le système d'un participant, d'erreur d'acheminement des lots, de la perte de ceux-ci lors de leur expédition, de leur non réception ou de leur détérioration, de leur livraison avec retard.

Il appartient à chaque participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation au jeu se fait sous l'entière responsabilité des participants.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs de jeux, notamment afin d'en modifier les résultats ou tout élément déterminant l'issue du jeu et ses gagnants. La société INDIGO se réserve le droit d'exclure du jeu et de poursuivre en justice toute personne qui aurait triché ou troublé le bon déroulement du jeu.

## **Article 8 : Loi applicable**

Le Jeu, le Règlement et son interprétation sont soumis à la loi française.

## **Article 9 : Communication**

Les gagnants autorisent INDIGO à utiliser à titre publicitaire, en tant que tel, leur nom, prénom et photo sans restriction ni réserve et sans que cela ne leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque, autre que l'attribution de leur dotation.

Cependant si les gagnants ne souhaitent aucune utilisation de leur nom, prénom, adresse (département), ils peuvent en demander l'interdiction par courrier à l'adresse du jeu.

## **Article 10 : Règlement du jeu**

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière des modalités énoncées dans le présent règlement.

INDIGO tranchera souverainement toute question relative à l'application du présent règlement ou toute question qui viendrait se poser non réglée par celui-ci. Cependant, toute

contestation ou réclamation relative à ce jeu pourra être formulée par écrit et adressée à l'adresse de INDIGO CONSEILS (cf. Article 1) ou par mail à : [com@indigoconseils.com](mailto:com@indigoconseils.com) mais ne pourra être prise en considération au-delà d'un délai d'un mois à compter de la clôture du jeu.

Tout litige relatif à la validité, l'interprétation ou l'exécution du présent règlement qui ne serait pas résolu à l'amiable, sera soumis au Tribunal du choix du demandeur qui sera seul compétent.

## **Article 11 : Mise à disposition du règlement du jeu**

Il est mis à disposition en intégralité et à titre gratuit à partir du site <https://www.espritberry.fr> et pourra être adressé par e-mail sur simple demande. Il pourra également être adressé par courrier. Les frais d'affranchissement liés à cette demande sont remboursables au tarif lent en vigueur 20 g sur simple demande écrite accompagnée d'un RIB ou d'un RIP jointe à la demande de règlement.

## **Article 12 : Informatique et Libertés**

Dans le cadre de votre participation au présent jeu nous devons collecter certaines de vos données à caractère personnel (tel que votre nom, prénom, adresse email et date de naissance). Votre date de naissance est collectée afin de nous assurer que les participants au Jeu sont des personnes majeures.

Certaines de ces informations sont nécessaires à votre inscription. Ces données indispensables sont identifiées par un astérisque, le fait de ne pas les communiquer rendrait impossible votre inscription. Vos données seront traitées aux fins d'organisation du Jeu.

La société INDIGO CONSEILS, SARL, immatriculée au RCS de Châteauroux, sous le numéro 517432357 et dont le siège social est situé à La Commanderie, 36100 La Champenoise est responsable du traitement de vos données personnelles, c'est-à-dire qu'elle détermine les finalités et les moyens du traitement.

Vos données seront conservées pendant une durée de 2 ans à compter de votre dernier contact avec l'Organisateur.

L'Organisateur prend toutes les précautions pour préserver la sécurité de vos données afin notamment, d'empêcher leur divulgation à des tiers non-autorisés. A ce titre l'Organisateur met en place toutes les mesures nécessaires à la sécurisation de ses dispositifs informatiques et de ceux de ses sous-traitants.

Vous avez également le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. Pour plus d'informations : <https://www.cnil.fr/fr/comprendre-vos-droits>

Les participantes autorisent l'Organisateur du Jeu à diffuser sur son site Internet le nom et prénom des gagnantes, en ayant au préalable obtenu l'accord des gagnantes sur les dispositions du présent article.